

CONVOCAATION ELEVE

BREVETS BLANCS Session 2019

CONSIGNES

Accès à la salle d'examen

Chaque candidat doit être présent au minimum 10 mn avant le début de l'épreuve

L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.

Un candidat en retard se présentera au bureau de Mme Hawly. En cas d'autorisation à accéder à la salle d'examen, aucun temps supplémentaire ne sera accordé à ce candidat au-delà de l'horaire de fin d'épreuve initialement prévu. La mention du retard sera portée sur le procès-verbal de surveillance de l'examen.

Le candidat doit se présenter muni de la présente convocation signée.

Les candidats ne doivent avoir aucune communication entre eux ou avec l'extérieur durant l'épreuve.

Matériel autorisé

Doivent être regroupés à l'endroit indiqué par le(s) surveillant(s) les sacs, porte-documents, cartables, **ainsi que tout matériel et document non autorisé**, afin que les candidats ne puissent pas y avoir accès pendant la durée de l'épreuve.

L'autorisation d'utiliser ou non une calculatrice est précisée en tête des sujets. Les candidats doivent uniquement faire usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons.

Téléphones portables

Les téléphones portables et appareils permettant l'écoute de fichiers audio ou permettant des échanges ou la consultation d'informations sont strictement interdits. Ils sont déposés d'office à l'entrée de la salle dans un rangement prévu à cet effet sous l'autorité d'un surveillant de salle. Un candidat surpris en cours d'épreuve avec un appareil de ce type sera immédiatement exclu de la salle d'examen.

Fraude

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude durant une épreuve d'examen blanc, le surveillant responsable de la salle saisit les pièces ou matériels et accompagne immédiatement l'élève au bureau de Mme Hawly. Des sanctions seront immédiatement prises à l'encontre de l'élève fraudeur par le chef d'établissement. Ces sanctions seront précisées au début de chaque épreuve.

Sortie de la salle d'examen

Sauf cas d'urgence, aucune sortie n'est autorisée pendant la durée des épreuves.

Sortie définitive de la salle d'examen

Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans remettre sa copie, dont l'en-tête aura été renseigné, même s'il rend une copie blanche. Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans signer la liste d'émargement.

Les élèves dont les parents ont signé une autorisation de sortie peuvent quitter l'établissement à l'issue des épreuves, sinon ils devront attendre la sortie de 14h.

CONVOCAATION ELEVE

HORAIRES DES EPREUVES

BREVETS BLANCS

DATE	BREVET BLANC LIBANAIS	BREVET BLANC FRANCAIS
Lundi 4 mars	HISTOIRE 8H55 – 9H55 EDUCATION CIVIQUE 10H20 – 11H20 CHIMIE 11H45 – 12H45	FRANÇAIS : compréhension 8H – 9H10 FRANÇAIS : dictée 9H10 – 9H30 FRANÇAIS : rédaction 9H50 – 11H20
Mardi 5 mars	SVT 7H50 – 8H50 Langue arabe 9H10 – 11H10	SCIENCES : 8H45 – 9H45
Mercredi 6 mars	MATHS 7H50 – 9H50 GEOGRAPHIE 10H10 – 11H10	MATHS : 7H50 – 9H50
Jeudi 7 mars	PHYSIQUE 8H – 9H FRANCAIS 9H20-11H20	HISTOIRE-GEO EMC 9h20 – 11H20

Brevet libanais : Salle L03 (19 candidats) – Salle L04 (19 candidats) - Salle L05 (19 candidats)

Brevet Français : Salle L08 (17 candidats)

Les cours reprendront normalement le lundi 11 mars 2019

NOM :

PRENOM :

CLASSE

Date et signature du candidat

Date et signature du responsable légal